

ENSEMBLE

LE JOURNAL DES ÉLUS DU COMITÉ
SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

N°11 - DÉCEMBRE 2020

G S E 
RATP INFRASTRUCTURES



ALLONS, RODOLPHE...
PRENDS DONC EXEMPLE
SUR TONNERRE !

BONNES FÊTES
À TOUTES ET À TOUS !

ET AUSSI :

PAGE 2 TÉLÉTRAVAIL EXCEPTIONNEL, ON PEUT MIEUX FAIRE !

PAGE 3 LE SHOW RH - **PAGE 3** DPI EN TOUT PETIT

PAGE 4 LE CSE EN SÉANCE

ET ICI,
COMMENT ÇA VA ?

TÉLÉTRAVAIL, L'EXCEPTION PERDANTE



Le télétravail exceptionnel a hélas tendance à devenir une habitude. Le manque d'anticipation également. La première fois, certes, la surprise fut totale. Mais depuis, il aurait été possible de prendre les dispositions nécessaires à une transition en bon ordre. Et que dire des demandes de PC portables parfois bloquées depuis le printemps ? Ce n'est pas pratique de transporter tour et écran, du bureau à chez soi, et vice-versa ! Ne pouvait-on pas non plus éviter que plusieurs salariés doivent se partager une licence pour accéder à un bureau mobile ? La direction refuse en outre de verser la prime prévue par l'accord d'entreprise pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés. Pas de prime, parce que c'est du télétravail « *exceptionnel* », se justifie-t-elle. Pourtant, en 2020, les agents auront passé plus de temps sous ce régime qu'en télétravail encadré par l'accord (en renégociation). À ce compte, les salariés sont à chaque fois perdants ! (Lire aussi page 4.)

ÉDITO BONNES FÊTES

En cette fin d'année, nous mettons les bouchées-doubles. Le CSE a tenu trois séances (en visio) depuis la mi-novembre. À juste titre, l'épidémie nous inquiète tous, et bouscule nos rythmes de vie et de travail. Mais nous poursuivons nos activités professionnelles, dans ces conditions inédites et souvent compliquées, insatisfaisantes, qui requièrent une vigilance permanente des élus de cette instance.

Je voudrais pouvoir vous souhaiter de bonnes fêtes, tout simplement, sans guillemets ni points de suspension. Cependant, nous savons qu'elles seront cette année particulières, déjà parce qu'il est bien difficile de prévoir leur déroulement. Nous savons en revanche, qu'au moment d'échanger nos vœux de nouvelle année, la santé sera au premier rang. Mais la vie ne s'arrête pas non plus à ce que nous subissons de cette épidémie. À RATP Infrastructures, nous continuerons à être exigeants, solidaires, mobilisés pour un service public de qualité et une entreprise qui respecte ses salariés.

À ce sujet, l'emploi du mot « client » dans le vocabulaire RH (lire ci-contre) est choquant. Le lien symbolisé est très différent des termes salarié, agent, ou même collaborateur. Cette dérive est d'autant plus inquiétante qu'elle fait écho aux transformations de l'entreprise.



Éric Turban,
secrétaire du
Comité Social et économique
RATP Infrastructures

HÉ HO !

LE CLIENT A TOUJOURS RAISON ?

Pour toutes les unités désormais, au 1^{er} janvier, le CSRH prend la main sur une large partie de la gestion des ressources humaines. L'équipe RH du département a été par conséquent remaniée. La présentation faite en séance du CSE s'est gardée de rentrer dans le cœur des missions ; sa forme et son vocabulaire ont en revanche stupéfait les élus. Elle promettait « Une nouvelle organisation pour plus de visibilité vis-à-vis de nos clients internes et externes. »

Les clients ?! Ce sont les salariés, en poste ou à venir. Et, car en anglais c'est plus chic, on relève la création d'un pôle HR Business partner.

Mieux vaut en rire ? Sans doute pas.

UNMOT NOËL



[no.ɛl] n.f. :

Déjà, avant le Père-Noël (habillé de rouge et blanc depuis une vieille pub Coca-Cola), on célébrait le 25 décembre la naissance du Christ, date choisie au Moyen-Âge, et qui se trouvait rivaliser avec de grandes fêtes païennes, parmi lesquelles les célèbres Saturnales romaines. Bref, ça ne date pas d'hier ! Mais qu'il s'agisse de feux, de cierges ou de néons, l'idée reste de célébrer la lumière au cœur des longues nuits de l'hiver. Vivement le bout du tunnel !

CSSCT

LE MINI POUR DPI



Les élus devaient se prononcer en novembre sur le programme HSCT de l'année... 2020. Oui, vous avez bien lu : celui de l'année écoulée, donc trop tard. L'avis sollicité aurait dû être donné en décembre 2019, avec en perspective la réalisation du programme, important puisqu'il concerne l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Que s'est-il passé ? En décembre 2019, nous étions à la veille de la création de RATP Infrastructures. Or les données relatives à ING n'ont pas été communiquées aux élus de cette instance (encore nommée CSE GDI). Bref, impossible d'émettre un avis. Rendez-vous est pris à la fin du premier trimestre 2020, considérant, avec indulgence, que la nouvelle organisation mérite une période de « déverminage ». La suite est connue : le coronavirus a tout chamboulé.

Un an après, revoici le programme, avec donc plusieurs mètres de retard. La CSSCT l'a néanmoins examiné attentivement, relevant certains progrès, et surtout des manques, faute d'une insuffisante prise en compte des remontées du terrain. Mais c'est le programme concocté pour DPI qui mérite la plus grande attention, au risque sinon de passer à côté ! Trois items, difficile de faire moins. Et dire qu'il aura fallu un an pour en arriver là ! Devons-nous en déduire qu'à DPI tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Plutôt que personne n'a pris le temps, ni même fait l'effort, de se rapprocher des collègues pour entendre leurs doléances en matière de conditions de travail.

Christian PAROT,
secrétaire de la Commission Santé Sécurité
et Conditions de Travail

EN SÉANCE(S)

La séance du CSE est le moment autour duquel l'activité du Comité Social et économique s'organise. Le travail réalisé en amont dans les commissions permet d'éclairer les avis (consultatifs) que les élus donnent sur les dossiers que la direction est légalement obligée de leur présenter.

MODALITÉS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA VAGUE 2 DU CONFINEMENT (EXTRAITS)

« La plupart des agents opérationnels n'ont d'autre choix que de se rendre au travail [avec souvent l'obligation de prendre leur véhicule personnel, et un refus catégorique de verser la prime d'indemnisation kilométrique]. (...) Concernant le télétravail (...) cette situation amène [aussi] des frais subsidiaires supplémentaires (chauffage, électricité, autre fluide), il est donc inconcevable de ne pas verser l'indemnité pour couvrir l'ensemble de ces dépenses. »

Avis négatif

POUR (unanimité) : 19 (15 CGT, 3 UNSA, 1 SAT)

PROGRAMME HSCT RATP INFRASTRUCTURES ANNÉE 2020

« Vu la date à laquelle on demande aux élus du CSE de donner un avis sur le programme HSCT 2020, les élus du CSE RATP INFRASTRUCTURES ne peuvent que prendre acte de ce programme. »

POUR (unanimité) : 20 (15 CGT, 3 UNSA, 1 CFE-CGC, 1 SAT)

POINTS DE VUE

Trois organisations syndicales sont « représentatives du personnel » à RATP Infrastructures (elles ont obtenu plus de 10 % des suffrages). Le représentant syndical au CSE est le mandataire de son organisation syndicale et a pour mission de faire connaître aux membres du CSE le point de vue et la position de celle-ci. Il dispose d'une voix consultative et ne peut donner que son avis sans prendre part au vote du CSE.

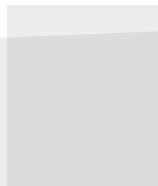
« La CGT est depuis 2018 une adversaire résolue de Diapason et de la suppression programmée de plus de 1000 postes en sept ans, sur la base de comparaisons douteuses pour une conclusion contestable : des fonctions supports développées constitueraient un désavantage. Trois ans après son lancement, la direction veut un accord d'accompagnement du programme. Principalement car elle ne parvient pas au rythme nécessaire de 150 suppressions par an, et il est chaque année plus difficile de trouver où trancher dans le vif. L'accord comprend trois volets qui n'ont rien à faire ensemble. Si l'accompagnement de fin de carrière pourrait être acceptable, les mesures Diapason et la création d'une rupture conventionnelle collective ne le sont pas. C'est les trois, ou rien ! dit la direction. Ce chantage est inacceptable. »

Céline CASSOU (CGT)



« Comme chaque année, le sujet des RTT revient sur la table. Mais cette année, il revient en outre dans un contexte bien particulier, que nous subissons tous. Et en effet, il est demandé aux agents de solder leur compte alors que nous sommes en pleine période de crise sanitaire et de télétravail dit « exceptionnel ». Pourquoi est-ce d'autant plus problématique ? Parce que, pour les agents, le risque est de se voir imposer des congés, d'être obligés de les poser à l'instar de ce qui s'est passé lors du premier confinement. Soyons clair : dans l'accord qui encadre les RTT, il est question de conciliation, jamais d'imposition ! En ces temps difficiles, prenons-y garde, c'est important de ne pas se tromper de priorités. »

UNSA



« La nouvelle application RH PULSE, avec une gestion en toute autonomie, permettra de gagner en rapidité et en traçabilité dans le traitement de nos démarches. Attention cependant au risque de report de charge de travail vers les demandeurs et leurs managers, ainsi qu'au respect impératif de la confidentialité des données. Des évolutions seraient les bienvenues pour ne pas subir de régressions par rapport à l'offre précédente (pousser par exemple l'information directement par mail, plutôt que forcer chacun à se connecter régulièrement pour suivre l'avancement de ses demandes, etc.). Enfin, espérons que PULSE ne soit pas le début d'un transfert de nos RH vers des plateformes étrangères, à l'instar de ce que nous connaissons avec les opérateurs téléphoniques. »

Imed BARKALLAH (CFE-CGC)

